

Date de convocation : 15 janvier 2025

Date d'affichage : 15 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **vingt et un janvier** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal exceptionnel légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, GRUAU Francis, LEBOUCHER Grégory, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Excusés : COUTARD Franck, MARTIN Romuald (procuration à M. BAPTISTA Paulo), REYNAERT Johan

Absent : DULUARD Alexandre

Secrétaire de séance : M. COUBARD Anthony

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION DU PV DU 3 DECEMBRE 2024,
2. DETERMINATION DU LOYER MENSUEL POUR LA MAM,
3. CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 4 POUR LA MAM,
4. TRAVAUX DE JAGUENET, DEMANDES DE SUBVENTIONS,
5. PROJET ECLAIRAGE PUBLIC,
6. DEVIS POSE DES PORTIQUES AUX TOUCHES,
7. DEVIS PORTES DE LA MAIRIE,
8. DIVERS.

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 3 décembre 2024.

DETERMINATION DU LOYER POUR LA MAM

[Délibération n° 2025-01-01]

Pour la constitution de leur dossier pour la CAF, les assistantes maternelles ont besoin qu'un loyer soit fixé pour établir leur plan de financement. M. le Maire s'est renseigné sur le loyer des MAM aux alentours, le montant oscille entre 80€ et 200 € (joué en charnie 80 €, épineu le chevreuil 100 € et Pruillé le Chétif 200 €) par mois et par assistante maternelle.

Après discussion, l'ensemble des élus valide, à la majorité :

- le loyer mensuel à 100 € par Assistante Maternelle avec une gratuité des trois premiers mois.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 4 POUR LA MAM

Ce point mis à l'ordre du jour a été ajourné et reporté car les devis devaient arriver pour le 20 janvier 2025, et ils n'ont pas été étudiés par LC Développement. Une réunion rapide va donc être refixée, dès que LC Développement pourra nous donner les résultats pour le Lot 4. Pour rappel, LC développement avait relancé 4 entreprises. Réponses reçues de LG Charpente, Martin Charpente et Charpente Couverture Vimarcéenne, La Sté Courboulay n'a pas souhaité répondre.

TRAVAUX DE JAGUENET : DEMANDES DE SUBVENTIONS***Délibération n° 2025-01-02***

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé un nouvel estimatif à l'ATESART concernant les travaux d'aménagement de la rue de Jaguenet car celui que nous avions était de décembre 2023.

M. le Maire détaille les points du devis estimatif en indiquant que tout ce qui concerne l'éclairage public (Lot 2) sera fait dans le cadre du devis de la Sté Adaccar.

L'ensemble des élus, autorise Monsieur le Maire à demander les subventions (DETR, amendes de Police ...) pour un montant estimatif de 119 530.00 € HT soit 143 436.00 € TTC et à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

PROJET ECLAIRAGE PUBLIC***Délibération n° 2025-01-03***

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport de l'audit énergétique fait par la Société ADACCAR. Le facteur de gain énergétique serait de 3.04 en maintenant l'extinction de l'éclairage de 22h à 6h et un pourcentage d'économie d'énergie à 67.16 %. Pour information, nous dépensons actuellement environ 7000 € par an, en électricité pour l'éclairage public. La Société ADACCAR a étudié une mutualisation sur 5 communes, il va donc être lancé un appel d'offres car le montant pour les 5 communes dépasse le seuil.

Le devis estimatif reçu de la Sté Adaccar pour la rénovation de l'éclairage public est d'un montant de base de 29 461.00 € HT. A cela peut s'ajouter l'option 1 avec la pose de 5 horloges astronomiques pour un montant HT de 3 825.00 €. Et l'option effacement qui comprend l'éclairage public des rues de Jaguenet, de la Riolerie et des frênes pour un montant HT de 12 713.00 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident le devis estimatif avec les 2 options soit un montant total HT de 45 999.00 € et un TTC de 55 198.80 €.

L'ensemble des élus, autorise Monsieur le Maire à demander les subventions (DETR, fonds vert, plan d'investissements durables ...), à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DEVIS POSE DES PORTIQUES AUX TOUCHES***Délibération n° 2025-01-04***

En complément de l'achat des portiques pour le parking des touches, M. le Maire propose de les faire installer par la société MAVASA chez qui nous les avons achetés pour que toutes les règles de sécurité soient bien respectées. Le devis s'élève à 1 980.00 € HT.

L'ensemble des élus, après discussion, autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DEVIS PORTES DE LA MAIRIE***Délibération n° 2025-01-05***

Mme BRIFFAULT Agnès a reçu plusieurs devis concernant le changement des portes de la mairie. Après consultation de sa commission, il a été décidé de retenir l'entreprise Menuiserie Grudet pour un montant HT de 8 907,38 €.

L'ensemble des élus autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DIVERS

Monsieur le Maire propose un tour de table.

M. GRUAU Francis fait un retour de leur dernière rencontre avec les délégués des communes du Sivos (Mme Gasnier, Mme Lambert, M. Dubois, Mme Pelé, Mme Guittet-Alanic et M. Gruau), sans le sous-préfet pour reprendre une nouvelle fois l'annexe aux statuts du Sivos. Rediscussion concernant le mobilier, les élues de Coulans assurent que tout le mobilier actuel sera réutilisé dans la future école de Coulans, et que le Sivos n'aura pas de nouveau mobilier à financer. La commune de Coulans doit fournir un inventaire détaillé et renvoyer le dossier technique de l'installation du réseau de chaleur pour voir les consommations actuelles et les économies réalisables. Mme Agin précise que l'information du réseau de chaleur qu'elle avait reçu ne présentait pas les coûts ni les détails précis concernant le Sivos. Prochaine réunion prévue la semaine du 24/02.

Mme LOUVEAU Béatrice informe que lors de la dernière réunion du Syndicat d'eau, M. Gautier de Véolia a proposé de venir présenter le fonctionnement du Syndicat d'eau.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00

REPERTOIRE

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet :
- publication :

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
21/01/2025	2025-01-01	3.3	Location	Loyer MAM	2025-001
21/01/2025	2025-01-02	7.5.1	Subventions accordées aux collectivités	Travaux de jaguenet	2025-002
21/01/2025	2025-01-03	7.5.1	Subventions accordées aux collectivités	Projet éclairage public	2025-002
21/01/2025	2025-01-04	1.3	Convention de mandats	Devis installation portique	2025-002
21/01/2025	2025-01-05	1.3	Convention de mandats	Devis portes mairie	2025-003

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

Le Secrétaire de séance
M. COUBARD Anthony